

Le nouveau dispositif fédéral de formation d'éducateur(trice)

- les modifications du dispositif de formation des éducateurs , pourquoi ?
 - Se conformer aux modifications du cadre réglementaire , avec pour septembre 2013 , la fin du dispositif des Brevets d'Etat et la mise en place des nouveaux diplômes professionnels d'éducateurs validés par la Commission Nationale de Certification Professionnelle.
 - Suivre les évolutions pédagogiques d'acquisitions de compétences pour apprendre à jouer et à entraîner.
 - Etre plus proche des contraintes des éducateurs bénévoles qui encadrent ou souhaitent encadrer des équipes.

Objectifs du Président de la FFF et de la LMPF

- **1 éducateur(trice) pour 1 équipe (licence éducateur) :**
 - ❑ Mettre en œuvre la mission essentielle de la fédération et de ses instances , qui est de former l'encadrement de ses pratiquants.
- Accompagner les **éducateurs(trices) bénévoles** dans leurs missions pédagogiques (technique , éducative et sociale).
- Améliorer **l'enseignement** de notre sport et **l'encadrement** des footballeurs garçons et filles , notamment les jeunes .

Permettre l'accès au plus grand nombre à une formation de base qui permet d'entraîner et d'accompagner une équipe .

- **Formation modulaire:**

- Module de formation par catégorie (exemple : module U13 pour l'entraînement et l'accompagnement des U12 et U13).

- Module de 16h00 (2 jours de 8h00 de formation).

- **Formation de proximité :**

- Organiser dans les clubs.

- Un nombre limité de stagiaires (20) pour faciliter les échanges.



Certificats fédéraux

Le dispositif

Initiateur 1
(CFF1 à compter de septembre 2013)

**MODULE
U9**

16h

**MODULE
U11**

16h

**Mise en
Situation Pédagogique
dans une des catégories
5 séances avec Tutorat**

**Certification
différée (8h00)**

Initiateur 2
(CFF2 à compter de septembre 2013)

**MODULE
U13**

16h

**MODULE
U15**

16h

**Mise en
Situation Pédagogique
dans une des catégories
5 séances avec Tutorat**

**Certification
différée (8h00)**

Animateur senior
(CFF3 à compter de septembre 2013)

**MODULE
U17 –U19**

16h

**MODULE
U20 et +**

16h

**Mise en
Situation Pédagogique
dans une des catégories
5 séances avec Tutorat**

**Certification
différée (8h00)**

la formation

- La formation est réservée uniquement au licencié de la FFF (saison en cours).
- La formation se décline par module au choix , sans aucun ordre hiérarchique. Le stagiaire peut s'inscrire sur n'importe quelle session , sans diplôme préalable.
- La présence en totalité aux 16 heures de formation est obligatoire pour se voir délivrer l'attestation de suivi de formation.
- A partir de septembre 2013 , La qualité d'éducateur (licence éducateur) sera reconnue dès l'obtention de l'attestation de formation (sous réserve d'approbation par l'assemblée fédérale)

la formation de l'éducateur mineur

- La formation de Jeune animateur technique est supprimée et remplacée par les dispositifs suivants:
 - Les mineurs peuvent participer à des stages avec des adultes , si il n'y a pas d'hébergement de nuit.
 - Les modules U9 et U11 sont accessibles dès la catégorie U15 (U14 nés en 1999 cette saison).
 - le module U13 est accessible dès la catégorie U17 (U16 nés en 1997 cette saison).
 - La présentation d'une autorisation parentale à télécharger sera nécessaire pour valider l'inscription.
 - La certification n'est possible qu'après 18 ans révolu.

la certification

- La certification n'est pas obligatoire (on peut vouloir se former pour être plus pertinent , sans forcément être certifier).
- Pour se présenter à la certification , il faut au préalable avoir suivi les 2 modules du Certificat Fédéral de Football. (Exemple , pour me présenter à la certification du CFF2 , je dois avoir suivi le module U13 et le Module U15).
- Il n'y a pas de limite de temps pour se présenter à une certification.
- La certification se déroule sur une journée de 8h00 , ou le stagiaire est à la fois placé en situation d'éducateur et de pratiquant.
- La certification est constituée de deux évaluations:
 - 1 mise en situation pédagogique (MSP) de 12 minutes suivi d'un entretien de 8 minutes portant sur son animation de la MSP.
 - 1 entretien de 20 minutes sur la base d'un rapport écrit sur son stage en situation.(Encadrement de 5 séances dans son club sur 1 catégorie concernée par le module).

Comment s'inscrire ?

- Dès le lundi 10 décembre 2012 , de chez vous ou du secrétariat de votre club , vous aurez la possibilité de vous inscrire pour participer aux différentes formations via le liens ci-dessous :
http://www.fff.fr/dtn/formation/educateurs/diplomes_formations_cont/
- Le candidat choisit sa formation sur le site internet de la FFF, rubrique DTN Formation et s'inscrit en ligne à l'aide du bouton "S'inscrire".
- **Il complète le dossier d'inscription et envoie à la ligue de Midi-Pyrénées de football par courrier (service formation LMPF):**
 - Le certificat médical de non contre indication **à la pratique et à l'enseignement du football datant de moins d'un an** à télécharger.
 - Les frais d'inscription à régler par cheque **à l'ordre du DISTRICT** ou se déroule la formation.
- Dès lors qu'il s'est inscrit par internet et avec son dossier complet , le candidat sera ensuite convoqué pour la formation sélectionnée. Rappel: une session de formation ne peut excéder 20 candidats. Les 20 premiers dossiers complets seront pris en compte.
- Le cout d'un module de formation de 16 heures est fixé à 55 euros (frais d'inscription 20 euros et frais pédagogiques 35 euros). Le cout d'une certification est fixé à 25 euros (frais d'inscription 10 euros et frais pédagogiques 15 euros).